
Questions sur le PLU

veronique.montandon@free.fr <veronique.montandon@free.fr>

13 décembre 2023 à 16:20

À : urbanisme brienon <urbanisme.brienon@gmail.com>

Cc : secretariat.brienon@gmail.com

Bonjour à vous,

J'ai essayé de lire les documents concernant le PLU mais ils sont nombreux et complexes pour moi, je n'arrive pas à les comprendre correctement.

Pourriez-vous m'indiquer s'il est prévu que les parcelles suivantes, dont je suis propriétaire, soient impactées par ce PLU et, si oui, de quelle manière, s'il vous plaît :

- parcelles 130 et 150 (13B et 17 rue du Faubourg du Port - 89210 Brienon-sur-Armançon)
- parcelle 279 (terrain attenant, rue du Faubourg du Port - 89210 Brienon-sur-Armançon)
- parcelle 60, située passage du Courtil Marin - 89210 Brienon-sur-Armançon

Enfin, ne pouvant être sur place pour rencontrer le Commissaire pour l'enquête publique, j'ai cru comprendre qu'il était possible de vous adresser par mail des remarques éventuelles. Est-ce exact ?

Merci par avance pour vos réponses.

Bien cordialement.

V. Montandon